

Les 10 points de la Charte, enrésumé :

- « Tous ceux qui assurent au quotidien lessolidarités de l'accompagnement et du soin s'engagentà :
- 1 Reconnaître le droit de la personne malade àêtre, ressentir, désirer, refuser
- 2 Respecter le choix de la personne malade
- 3 Respecter la personne malade, préserver ses biens etses choix matériels
- 4 Respecter les liens affectifs de la personne malade
- 5 Respecter la citoyenneté de la personne malade
- 6 Assurer à la personne malade l'accès aux soins, etpermettre la compensation des handicaps
- 7 Favoriser le soin et le suivi des personnes malades par unaccès aux compétences les mieux adaptées
- 8 Soigner, respecter et accompagner la personne malade, sansabandon ni obstination déraisonnable, jusqu'au terme de savie
- 9 Favoriser l'accès de la personne à la recherche, et la faire bénéficier de ses progrès
- 10 Contribuer largement à la diffusion d'une approcheéthique »
 L'intégralité de la Charte est <u>téléchargeable sur le site del'EREMA</u>.